Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260601-D2026010615-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/01/06/15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1er JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le premier juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : PÉRON Matthieu, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie.

Procuration(s) : PÉRON Matthieu à LIEFFRIG Eric, LE HORS Clément à BOUËDEC Jean-Michel, VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, LIEFFRIG Eric a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 20/05/2026
Convocation affichée le : 22/05/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 24
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……..…
Certifié exécutoire le ……..……
A GOURIN, le……..……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

15- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE AU PROFIT DU MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR - PÉRIODE DU 1ER JUILLET AU 31 AOÛT 2026

Afin de permettre au maître-nageur sauveteur de proposer des activités d'apprentissage et de perfectionnement de la natation, durant la saison estivale et en dehors des heures d'ouverture au public de la piscine communale, madame la Maire sollicite l'autorisation de signer avec ce travailleur indépendant une convention de mise à disposition du bassin aquatique moyennant une redevance forfaitaire mensuelle de 50,00 €.

VU la convention jointe en annexe,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE, madame la Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer avec le maître-nageur sauveteur de la piscine municipale, travailleur indépendant, la convention de mise à disposition du bassin aquatique moyennant une redevance forfaitaire mensuelle de 50,00 €, pour la période du 1er juillet au 31 août 2026.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260601-D2026010615-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

Fait à Gourin, le 1er juin 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Eric LIEFFRIG.

La Maire,
Bérangère FRITZ.